

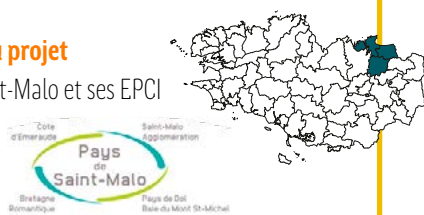
Étude d'identification des sites potentiels pour le développement des EnR

Fiche Lauréat Appel à Projets Planification énergétique

Informations clés

Porteurs du projet

Pays de Saint-Malo et ses EPCI



Soutiens

- DREAL
- ADEME Bretagne
- Région Bretagne
- SDE 35



Partenaires

AEC Expertises et Conseil



Plan de financement

60 000 € répartis de la façon suivante :

- Région : 21 000 €
- ADEME : 31 000 €
- Fonds propres : 18 000 €

Bilan en chiffres

- Identification de 713 projets EnR prioritaires
- 37 fiches filières
- 10 réunions de consultation élu-es
- 2 réunions de concertation des partenaires

Durée du projet

3 ans (2020 à 2022)

Commune de Tréméheuc © Bretagne Romantique

Éléments de contexte

Composé de quatre EPCI (Saint Malo Agglomération, Bretagne Romantique, Côte d'Émeraude, Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint-Michel), le Pays de Saint-Malo a lancé à leur demande en 2020 une étude de planification sur les énergies renouvelables et de récupération (EnR&R) afin d'identifier les sites potentiels pour l'installation de nouveaux projets. Au-delà de la définition d'une stratégie dans chaque EPCI, l'étude visait à engager une démarche opérationnelle pour favoriser le développement de projets et définir des plans d'actions à l'échelle des EPCI et du Pays.

Contexte local

Les EPCI du Pays de Saint-Malo portent également en commun un SCoT et un projet de territoire. L'étude mentionnée ici rentre dans le cadre des objectifs 102 et 103 du SCoT sur la mobilisation des ressources énergétiques locales et renouvelables. Deux EPCI du Pays ont adopté un PCAET et affichent des objectifs de production d'EnR ambitieux allant de 32 à 74 % de la consommation d'énergie finale en 2030.

Soutien technique et financier

Cette initiative est lauréate en 2019 de l'appel à projets *Planification Énergétique*, diffusé dans le cadre de la stratégie régionale *Ambition Climat Énergie* portée par la Région, l'ADEME et la DREAL afin d'accélérer la transition énergétique en Bretagne.

Gouvernance du projet

Le projet s'est réparti en trois phases : une phase d'état des lieux de la capacité existante, une phase d'analyse du potentiel de développement futur et une phase d'élaboration d'un plan d'actions. Le projet

a été piloté sous l'égide de la Commission transitions mise en place à l'échelle du pays, qui intègre trois élus représentant de chaque EPCI et deux membres du conseil de développement. En complément, les travaux ont été suivis par un groupe de travail technique réunissant un agent référent par EPCI et des représentants du SDE 35.

L'état des lieux

Un état des lieux initial a été mené afin de faire le point sur la situation énergétique locale et d'identifier les installations d'EnR présentes sur le territoire. Cette première analyse a aussi permis de caractériser les atouts et faiblesses des filières EnR, ainsi que les partenaires et les financements disponibles.

La situation énergétique des EPCI du Pays de Saint-Malo

L'analyse de la situation énergétique locale a été menée pour chaque collectivité, puis à l'échelle du Pays. Le territoire avait un taux de production locale renouvelable de 22 % en 2015. Ce taux est à mettre en perspective avec l'objectif national de produire de l'énergie renouvelable à hauteur de 33 % de la consommation finale d'énergie en 2030. Cependant, la production énergétique du territoire vient essentiellement du barrage marémoteur de la Rance. Pour concentrer les efforts sur le développement d'installations locales et décentralisées, l'analyse a soustrait la production du barrage d'une partie de ses résultats.

Le profil de consommation est plutôt homogène au sein des EPCI du Pays, avec deux principaux postes de consommation :

- secteur résidentiel (chauffage domestique) ;
- transport de voyageurs (en lien avec la vocation touristique du territoire).

Les fiches par filières EnR

Afin de faciliter l'appropriation des technologies EnR par les agent-es et élu-es du territoire, le bureau d'étude mandaté par les collectivités a rédigé 37 fiches présentant les atouts, faiblesses, opportunités et menaces de chaque filière (micro éolien, grand éolien, solaire au sol, solaire sur grande ou petite toiture, hydroliennes, géothermie sur nappe, etc.)

Ces fiches intègrent aussi données économiques (coûts, perspectives de rendements) et mécanismes de soutien financiers.

Projets citoyens

Enfin, l'état des lieux reprend les caractéristiques et modalités des projets d'énergies citoyennes pour mettre en avant l'implication des citoyen·nes et des collectivités dans le développement des EnR, notamment d'un point de vue financier.

Identification des gisements EnR

L'objectif de l'étude était d'aboutir à un résultat opérationnel et mobilisable pour le développement de nouveaux projets EnR. Elle a ainsi permis la cartographie de sites potentiels

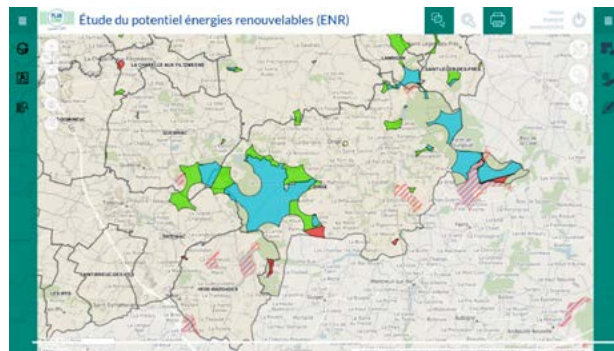
pour le développement des EnR et des réseaux de chaleur, et catégorisés de la manière suivante :

- Gisements bruts : sites où l'énergie est physiquement disponible et qui respectent les contraintes réglementaires strictes
- Gisements nets : sites potentiels au regard des contraintes environnementales et patrimoniales, ainsi que celles techniques et liées aux réseaux

Cette identification a été réalisée par le bureau d'étude, en concertation avec les communes qui ont apporté des éléments de terrain (identification des toitures en amiante).

Au-delà de la prise en compte de la capacité des réseaux d'acheminement, des arbitrages ont été opérés à l'échelle du Pays sur la priorisation des différents types ENR à valoriser. Cela a permis de constituer une base de données de 178 projets prioritaires représentant 257 GWh, identifiés comme plus simples à mettre en œuvre.

Pour chacun de ces projets, le bureau d'étude a créé des fiches reprenant le potentiel, la technologie et la parcelle cadastrale. Les fiches et les données géospatiales ont été mises à disposition des communes dans l'application SIG (Système d'Information Géographique) des EPCI du Pays.



Le plan d'actions

À partir de la base de données constituée, un plan d'actions a été développé à l'échelle du Pays, en associant les partenaires locaux (Taranis, SDE 35, GROF, Aile, Enercoop, BRGM, Chambre d'agriculture). Il est construit sur deux mandats (2021-2026 et 2026-2032).

Le premier mandat suit l'objectif de lancer puis structurer le plan d'actions. Il prévoit la modification des PLU, la concertation avec les citoyen·nes, le recensement des bâtiments publics, la définition du niveau d'implication de la collectivité dans les projets EnR et la réalisation d'études de faisabilité.

Lors du second mandat, le plan d'actions prévoit la concrétisation des projets avec notamment le lancement d'un appel

d'offre par les EPCI pour équiper les toitures publiques de panneaux photovoltaïques, le développement d'un projet exemplaire pour chaque filière, et le soutien au développement de projets citoyens.

Les objectifs et le calendrier de ce plan d'actions à l'échelle des EPCI du Pays sont ensuite adaptés aux spécificités de chaque territoire.

La solidarité à l'échelle du Pays

L'étude sur le potentiel de développement des EnR a permis de souligner la nécessité d'une solidarité entre les EPCI du territoire. Certaines filières sont en effet beaucoup plus limitées sur certains territoires que d'autres. Si le « grand éolien » peut être développé en Bretagne Romantique, c'est beaucoup plus difficile à Saint-Malo Agglomération (raisons paysagères, co-visibilité avec le Mont Saint-Michel). Ces constats ont permis de poser les questions de la solidarité entre territoires et d'imaginer la création d'une dynamique collective sur le développement des énergies renouvelables.

Facteurs de réussites

- Qualité du travail du bureau d'étude
- Analyse à l'échelle du Pays (dynamique d'entraînement)
- Utilisation des outils partagés SIG existants
- Temps d'échanges avec les communes sur les documents
- Motivation des services techniques

Témoignage

Dans une région notoirement déficitaire en production d'énergie (toutes sources confondues), il apparaissait fondamental de se questionner sur les gisements potentiels d'énergies renouvelables présents sur chacune de nos intercommunalités. Grâce au travail, mené à l'échelle du Pays, les élus disposent aujourd'hui d'informations objectives et de données très précises pour engager des actions concrètes, destinées à réduire notre dépendance vis-à-vis des pays tiers et à améliorer la part du renouvelable dans le mix énergétique.

**Denis Rapinel, Vice-président du Pays de Saint-Malo ,
Président de la CC du Pays de Dol et de la Baie du Mont
Saint-Michel**

Perspectives

Le projet a permis de comprendre la réalité du terrain en matière de développement des EnR. Le plan d'actions est actuellement mis en œuvre dans les territoires. Le recensement des bâtiments publics est en cours à Saint-Malo Agglomération grâce notamment au recrutement d'un Conseiller en Énergie Partagé (CEP). Les Communautés de communes Côte d'Émeraude et Bretagne Romantique ont désormais chacune un CEP à temps plein (à mi-temps précédemment). Cependant, à l'échelle du Pays, les ressources humaines pourraient être renforcées pour systématiser le suivi des bâtiments et animer des actions collectives. La base de données constituée lors de l'étude sera aussi mobilisée pour l'identification des zones d'accélération dans le cadre de la loi d'accélération des énergies renouvelables.

EN SAVOIR PLUS

Le site du Pays de Saint-Malo

- pays-stmalo.fr

Le site de la stratégie Ambition Climat Énergie

- ambition-climat-energie.bzh



CONTACTS

Pays de Saint-Malo

- Bertrand Douhet, Directeur des services mutualisés
direction@pays-stmalo.fr

Région Bretagne

- Anne Boulet-Couëttil, Chargée des politiques territoriales de l'énergie et du climat
anne.couetil@bretagne.bzh

ADEME Bretagne

- Renaud Michel, Coordinateur du pôle Transition Énergétique
renaud.michel@ademe.fr